

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 43 du 5 juin 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 12

#### **CIRCULAIRE N° 692/ARM/DCSEA/SD-RH/PM/RFR**

relative au recrutement sur titres des officiers logisticiens des essences en 2020.

Du 29 mai 2020

## CIRCULAIRE N° 692/ARM/DCSEA/SD-RH/PM/RFR relative au recrutement sur titres des officiers logisticiens des essences en 2020.

Du 29 mai 2020

NOR A R M E 2 0 5 4 1 5 2 C

### Référence(s) :

- [Décret N° 2014-1455 du 05 décembre 2014 portant statut particulier du corps des officiers logisticiens des essences.](#)
- [Arrêté du 28 septembre 2018 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps d'officiers logisticiens des essences au titre de l'article 4 du décret n° 2014-1455 du 5 décembre 2014 portant statut particulier du corps des officiers logisticiens des essences.](#)

Arrêté du 5 février 2015 relatif au concours de recrutement sur titres des officiers logisticiens des essences (n.i. BO ; JO n° 37 du 13 février 2015, p. 2771, texte n° 54)

Arrêté du 27 mai 2020 portant adaptation, pour l'année 2020, des épreuves du concours de recrutement sur titres des officiers logisticiens des essences en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 (n.i. BO ; JO n° 130 du 29 mai 2020, texte n° 7)

### Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

### Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 1359/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 29 août 2019 relative au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur principal en 2020.](#)

### Référence de publication :

## Préambule

Un concours sur titres pour le recrutement d'officiers logisticiens des essences (OLE) est organisé en 2020.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de déroulement des épreuves d'admission qui sont modifiées en raison de la situation pandémique liée au COVID-19.

Cette circulaire ne traite pas des phases de dépôt de dossiers et d'admissibilité qui sont closes.

## 1. CALENDRIER DE LA PHASE D'ADMISSION.

Cette phase se déroulera du 16 juin au 18 juin 2020 à la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône. Elle comportera deux entretiens ainsi que des épreuves sportives dont les détails sont mentionnés dans les annexes I. et II. et sera complétée d'une visite médicale aptitude pour les candidats qui n'auraient pas pu l'effectuer en raison de la crise sanitaire.

Les mesures sanitaires mises en place pour cette phase seront développées dans la note d'organisation.

### 1.1. Nature des entretiens.

Le premier entretien individuel, d'une durée de 40 minutes, vise à apprécier, pour chaque candidat, sa personnalité, son parcours, son équilibre émotionnel, ses motivations et son niveau de qualification dans un domaine de spécialité particulier.

Le deuxième entretien individuel vise à mettre en valeur les aptitudes du candidat au regard de ses connaissances générales, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit.

Le candidat tire au hasard un sujet se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde contemporain. Il bénéficie d'un temps de préparation de 20 minutes. L'entretien débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit sous la forme d'un dialogue de 20 minutes avec le jury.

Au cours de cet entretien et pendant 5 minutes, il peut être prévu que tous les candidats soient amenés à répondre, en anglais, à des questions du jury.

### 1.2. Nature des épreuves sportives.

Les candidats effectuent les trois épreuves sportives suivantes :

- une épreuve de course de vitesse ;
- une épreuve d'endurance cardio-respiratoire ;
- une épreuve de tractions.

## 2. ABROGATION - PUBLICATION.

La [circulaire n° 1359/ARM/DCSEA/SD-RH/PM/RFR du 29 août 2019](#) relative au recrutement sur titres des officiers logisticiens des essences en 2020 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.



Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-directeur des ressources humaines,*

Eric MAQUIGNON.

**ANNEXES**

## ANNEXE I. CONTENU DES ÉPREUVES SPORTIVES.

### 1. ÉPREUVE DE COURSE DE VITESSE.

Il s'agit d'une course de 50 mètres, effectuée sur une piste et en couloir, avec départ d'un candidat toutes les 30 secondes au minimum.

Les candidats sont en tenue de sport, chaussures à pointes interdites.

### 2. ÉPREUVE D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE.

Il s'agit de réaliser un test de marche/course de 2400 mètres dans le temps le plus court possible (sans arrêt), avec départ en ligne d'un candidat toutes les 30 secondes au minimum, dans la limite de dix de coureurs par série. En cas de dépassement, le candidat qui double est tenu de se déporter dans les couloirs les plus excentrés de la piste afin de se tenir à une distance suffisante du candidat doublé.

L'épreuve s'effectue sur terrain plat.

Le départ peut être individuel ou groupé.

Cette épreuve s'effectue en tenue de sport (chaussures à pointes interdites).

Un échauffement adapté de 15 à 20 minutes est nécessaire avant de réaliser l'épreuve.

### 3. ÉPREUVE DE TRACTIONS.

Il s'agit d'exercer des flexions simultanées des bras en pronation jusqu'à ce que le menton soit au-dessus de la barre, puis de descendre jusqu'à la position bras tendus (coudes déverrouillés). La position des pouces sur la barre est laissée à l'appréciation du candidat. La distance entre les mains correspond à la largeur des épaules du candidat. Un maximum de tractions doit être exécuté sans limite de temps.

Compte tenu de la crise sanitaire, la barre de traction est nettoyée entre chaque candidat.

Une solution virucide est placée à la disposition des candidats.

## ANNEXE II. BARÈME DES ÉPREUVES SPORTIVES.

Le barème des épreuves sportives est modulé selon le sexe du candidat.

Les épreuves de course de vitesse et d'endurance cardio-respiratoire sont notées sur 20 points tandis que l'épreuve de tractions est notée sur 10 points.

La moyenne des épreuves sportives est ramenée à une note sur 20

NOTES	Hommes			Femmes		
	Tractions	Course 50 m	Course 2 400 m	Tractions	Course 50 m	Course 2 400 m
20	/	6" 47	8'45"	/	7" 61	10'05"
19	/	6" 51	9'00"	/	7" 69	10'20"
18	/	6" 56	9'15"	/	7" 77	10'35"

17	/	6" 61	9'30"	/	7" 86	10'50"
16	/	6" 65	9'45"	/	7" 96	11'05"
15	/	6" 70	10'00"	/	8" 07	11'20"
14	/	6" 82	10'15"	/	8" 18	11'35"
13	/	6" 89	10'30"	/	8" 31	11'50"
12	/	6" 97	10'45"	/	8" 44	12'05"
11	/	7" 06	11'00"	/	8" 58	12'20"
10	12	7" 15	11'15"	5	8" 73	12'35"
9	10	7" 25	11'30"		8" 89	12'50"
8	9	7" 36	11'45"	4	9" 06	13'05"
7	8	7" 47	12'00"		9" 25	13'20"
6	7	7" 60	12'15"	3	9" 45	13'35"
5	6	7" 70	12'30"		9" 70	13'50"
4	5	7" 88	12'45"	2	9" 89	14'05"
3	4	8" 03	13'00"		10" 14	14'20"
2	3	8" 20	13'15"	1	10" 40	14'35"
1	2	8" 38	13'30"		10" 69	14'50"